

Société Anonyme au capital de 13.524 426,70 €
Siège : Zone Artisanale de Cantegrit 40110 Morcenx
R.C.S. MONT DE MARSAN 384 256 095

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, et le quinze juin, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis à PESSAC (33600), Cité de la Photonique, Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur,
- Quitus aux administrateurs,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires,
- Autorisation d'augmenter le nombre de titres émis dans la limite de 15%,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-1 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du travail avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit des salariés ;

A TITRE ORDINAIRE

- Pouvoirs pour les formalités.

Ro
RASS

L'avis préalable a été inséré au BALO du 10 mai 2017. L'avis de convocation a été inséré au BALO du 31 mai 2017 et a été publié dans « La vie économique » en date du 31 mai 2017.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre simple.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre CATLIN, Président du Conseil d'Administration.

Il est passé à la constitution du bureau.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction M. KICHAUT et P. VILERS.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Maître Paul-Antoine SAINT-GERMAN.

La feuille de présence est vérifiée et arrêtée par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance possèdent 8.451.009 actions sur les 135.244.267 actions formant le capital et ayant le droit de vote, soit moins du cinquième du capital social (27.249.030 actions)

L'Assemblée n'est donc pas régulièrement constituée et ne peut donc valablement délibérer.

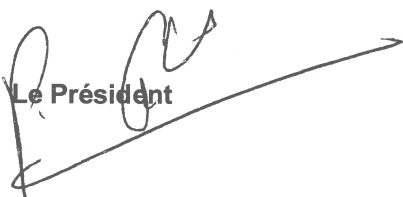
En conséquence, le Président déclare que les actionnaires seront à nouveau réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 29 juin 2017 à 11 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique – Bâtiment Sirah, 3-5, Allée des Lumières à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour et projets de résolutions sur seconde convocation.

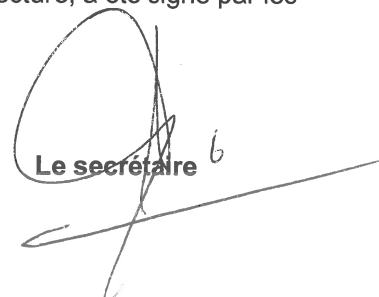
Cette assemblée pourra alors, conformément aux dispositions statutaires, délibérer quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées pour les décisions de nature ordinaire et si le quorum du cinquième est atteint pour les décisions de nature extraordinaire.

CLÔTURE

Le Président déclare la séance levée à _.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


Le Président


Le secrétaire


Les scrutateurs